APRÈS ART. 55 N° II-CF138

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

Nº II-CF138

présenté par M. Mickaël Bouloux, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer l'article suivant:

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Après le 21° du I. de l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, il est inséré un 23° ainsi rédigé :

« Politique polaire de la France »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une logique de chaînage vertueux et suite aux recommandations du rapport de M. Mickaël Bouloux sur la recherche polaire dans le cadre du printemps de l'évaluation, cet amendement vise à consacrer un document de politique transversale à la politique polaire de la France, incluant la recherche.